

# Hainaut Une chance historique pour la circonscription du Centre

En Hainaut, la disparition annoncée de la circonscription électorale de Thuin (trois élus au parlement wallon) risque bien d'avoir l'effet d'un jeu de dominos sur la quasi-totalité du paysage politique de la province.

Pour répondre aux décisions de la Cour constitutionnelle et du Conseil d'Etat, il suffirait théoriquement d'accoler Thuin à une des circonscriptions voisines : Mons (5 élus), Soignies (4 élus) ou Charleroi (9 élus). Mais cet épisode politique inopiné a donné des ailes aux responsables politiques du Centre. Cet espace cohérent coïncide entre les bassins industriels du Borinage et du Pays Noir ne dispose aujourd'hui d'aucune reconnaissance politique. Les communes qui le composent sont en effet éclatées entre les circonscriptions politiques de Charleroi, de Thuin et de Soignies. L'heure est venue de forcer le destin.

Pour le Centre, le nouveau tracé de la carte électorale wallonne fait figure de chance historique. A défaut de circonscription électorale, les treize communes concernées ont constitué une Communauté urbaine du Centre qui préfigure peut-être le futur espace politique. Vendredi, le conseil d'administration de cette Communauté a pris une décision qualifiée d'« historique » par le président Laurent Devin (PS), bourgmestre de Binche.

## Les communes doivent trancher

Il est demandé aux treize communes d'adopter une motion en trois points. Un : le soutien « à la création d'une nouvelle circonscription électorale inspirée du territoire de la Communauté urbaine du Centre ». Deux : l'adhésion à cette nouvelle circonscription. Trois : « Demander au gouvernement et au parlement wallon de prendre en compte la volonté des villes et communes de la Communauté urbaine du Centre. »

Il convient d'être précis sur les contours de ce potentiel nouvel arrondissement. S'il épouse le territoire de la Communauté urbaine,



Les communes du Centre entretiennent des liens forts, notamment à travers le folklore. © REPORTERS/OMIA

on y trouvera cinq entités de l'actuelle circonscription de Soignies : Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Soignies, La Louvière, Le Rœulx. S'y joindraient trois communes de la circonscription électorale de Charleroi (Manage, Seneffe, Chapelle-lez-Herlaimont) et cinq autres de la circonscription de Thuin (Binche, Morlanwelz, Estinnes, Merbes-le-Château, Anderlues). Un ensemble de 270.000 habitants contre 250.000 à Mons-Borinage, par exemple.

Les trois autres communes de la circonscription de Soignies (Silly,

Enghien et Lessines), très excentrées et sociologiquement éloignées du bassin louviérois, pourraient profiter de cette évolution pour rejoindre la Wallonie picarde, leur espace naturel, et donc la circonscription de Tournai-Ath-Mouscron. Elles portent cette revendication de très longue date.

A l'inverse, la circonscription du Centre *new-look* grignoterait plusieurs entités importantes, dont Binche, à la circonscription de Thuin, de toute façon en cours d'extinction. En outre, elle priverait la circonscription de Charleroi

de trois communes situées à l'ouest de son territoire. Dans la foulée, le « solde » de la Thudinie (Thuin, mais aussi Lobbes ou Chimay) viendrait gonfler Charleroi.

Dans ce scénario, à l'exception de Mons-Borinage qui demeurerait intact, c'est donc bien à une recombinaison générale de l'espace politique hennuyer auquel on assisterait. La volonté de créer cette circonscription du Centre est grande, comme le prouve la décision de la Communauté urbaine. La plupart des témoins locaux y adhèrent. Jacques Gobert (PS),

bourgmestre de La Louvière, n'ira pas au bras de fer pour réclamer que sa ville devienne chef-lieu : ce sera Soignies si c'est le prix à payer pour obtenir une reconnaissance officielle de la région.

Mais le conditionnel doit rester de mise à ce stade. Treize conseils communaux doivent encore se prononcer. Il ne s'agit pas d'une formalité partout, on songe à Merbes, Chapelle ou Anderlues. Au bout du compte, les décisions finales seront prises à Namur.

L'arrondissement de Thuin sera à coup sûr la grande victime de ces

manœuvres. Il ne subsistera pas en tant que tel, il sera adossé à un voisin plus puissant ou éclaté entre plusieurs circonscriptions. Paul Furlan (PS), bourgmestre de Thuin, évoque toutefois une parade possible : organiser le rapprochement avec Charleroi pour les seules opérations électorales, mais maintenir l'autonomie administrative des deux arrondissements pour le reste. Il faut dire que son statut de chef-lieu, en péril, vaut à sa ville 500.000 euros de subside annuel... ■

E.D.

## Le Hainaut en 2016



## Le Hainaut en 2019 ?

